Ville de BESANÇON Secrétariat Général

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 AVRIL 1993

Compte rendu

Le Conseil Municipal s'est réuni le 5 avril 1993 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Etaient présents: MM. SCHWINT, de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, MM. MILLE, PINARD, Mme MADER, MM. HUMBERT, HIRSCH, RUEFF, BAUDIER, ANTONY, VUILLEMIN, FUSTER, BARETJE, MEUNIER, FOUSSERET, MAGNIN, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. LIME, Mmes DUFAY, GUINCHARD-KUNSTLER, MM. TISSOT, PIERLOT, JEANNIARD, DAHOUI, GALLAT, Mme CUENIN, MIle ZILLI, MM. ANGUENOT, RAGOT, HINTZY, TOURRAIN, JACQUEMIN, Mme CAMPBELL, M. GRAPPIN, Mme DUVERGET (à partir de la question 10/b), MM. SALOMON, TABOURNOT, CHOMETTE, NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER, M. ALAUZET.

Absents: MM. PONÇOT, MATHIEU, REGNIER, JEANNEROT, LAGRANGE, FERREOL, LIEVREMONT, GIRARD, MAILLARD, Mme DUVERGET (jusqu'à la question 10/b), MM. BAS, VIALATTE.

Secrétaire: M. RAGOT.

Procuration de vote :

Mandants : MM. PONÇOT, REGNIER, JEANNEROT, LAGRANGE, FERREOL, LIEVREMONT, GIRARD, BAS, VIALATTE.

 ${\it Mandataires}$: MM. SCHWINT, JUSSIAUX, Mme VIEILLE-MARCHISET, M. FUSTER, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, Mlle ZILLI, MM. MILLE, JACQUEMIN, TOURRAIN.

* * * *

- 0/1 Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a tenu à adresser ses félicitations à M. JACQUEMIN, réélu député de la deuxième circonscription du Doubs et à son adversaire, M. Jean-Louis FOUSSERET. Il a souligné notamment la qualité du climat dans lequel s'est déroulée la campagne électorale sur cette circonscription. Il a adressé également ses félicitations à M. TABOURNOT, Conseiller Municipal, suppléant du candidat élu député dans la première circonscription.
 - M. TOURRAIN a adressé également ses félicitations aux candidats.
- M. le Maire a ensuite présenté, au nom de l'Assemblée, ses voeux de prompt rétablissement à M. l'Adjoint PONÇOT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a ensuite pris les décisions suivantes :

- 1 Exercice 1993 Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes
 - L'Assemblée Communale a donné acte de ce bilan à M. le Maire.
- **2 Conseil Municipal -** Loi relative aux conditions d'exercice des mandats locaux Exercice 1993 Régime indemnitaire des élus

Les dispositions précédemment adoptées sont reconduites à l'unanimité pour 1993, à savoir :

- pour le Maire : indemnité de fonction égale à 90 % de l'indice de référence (indice brut 1015 de la fonction publique)
- pour les Adjoints pour vus de délégations : indemnité de fonction égale à 50 % de celle du Maire
- pour les Adjoints non pourvus de délégations et pour les Conseillers Municipaux : indemnité de fonction égale à $6\,\%$ de l'indemnité de référence.

3 - Office Public Municipal d'HLM:

a) Programme de construction de 82 logements chemin de la Pelouse - Garantie de la Ville de Besançon pour le remboursement d'un emprunt de 19 078 151 F auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM - Modification de la délibération du 19 décembre 1980

Adopté à l'unanimité. M. l'Adjoint TISSOT, Président de l'OPM HLM n'a pas pris part au vote.

b) Programme de construction de 146 logements ZAC de Planoise - Garantie de la Ville de Besançon pour le remboursement d'un emprunt de 35 000 000 F auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM - Renégociation d'un prêt de 22 874 082 F - Modification de la délibération du 27 juin 1980

Adopté à l'unanimité. M. l'Adjoint TISSOT, Président de l'OPM HLM n'a pas pris part au vote.

c) Programme de rénovation de 19 logements dans le quartier Battant - Garantie de la Ville de Besançon pour le remboursement d'un emprunt de 3 368 230 F auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM - Modification de la délibération du 21 novembre 1980

Adopté à l'unanimité. M. l'Adjoint TISSOT, Président de l'OPM HLM n'a pas pris part au vote.

4 - Comptabilité - Exercice 1993 :

a) Ouverture de crédits au Budget Supplémentaire

Adopté à l'unanimité.

b) Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

5 - Subventions :

a) au secteur Animation-Formation-Prévention

- Maison de quartier de Saint-Ferieux -

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Animation

Comité de quartier - Subvention de fonctionnement	163 000 F
 MJC Palente : subvention de fonctionnement subvention pour projet Réseau d'échanges et de savoir 	542 080 F 20 000 F
- MJC Loutelet - Subvention de fonctionnement	33 000 F
- ASEP du Foyer des Jeunes Travailleurs	144 000 F
- Régie de quartier de Fontaine-Écu	88 000 F
- Centre Information Jeunesse	60 000 F
- ARETE (Association Régionale Échanges Théâtre et Éducation)	150 000 F
- Association La Palmeraie	10 000 F
- Association Sportive et Culturelle des Clairs-Soleils	16 000 F

- Brulard 2000 - Fête du quartier de la Grette	6 000 F		
- Arc en Ciel	5 000 F		
	1 237 080 F		
Formation			
 Mission Locale : subvention de fonctionnement correspondant emploi formation (remarque : 37 500 F ont été versés par avance en 1992 pour les 3 postes de correspondants emploi formation dans les quartiers) 	215 000 F 37 500 F		
- ACEREP (Association du Centre d'Études et de Réalisations d'Éducation Permanente) pour Atelier Pédagogique Personnalisé	220 000 F		
- GIE Point Plus Entreprises	310 000 F		
 FRATE (Formation Réflexion Animation pour le Travail et l'Éducation) 	80 000 F		
	862 500 F		
Prévention			
- APAS (Association pour l'Aide Scolaire)	22 500 F		
- PARI (Pour l'Aide à la Réussite Scolaire)	20 000 F		
- AAVI (Association d'Aide aux Victimes d'Infractions)	26 930 F		
- CCMM (Centre Contre les Manipulations Mentales)	5 000 F		
- ATIC (Association pour le Travail d'Intérêt Communautaire) - Subvention de fonctionnement annuel	30 000 F		
- AAD (Association d'Aide aux Détenus)	20 000 F		
- MJC Loutelet - Chantier d'insertion	80 000 F		
- ADDSEA - Chantier d'insertion DSQ Orchamps	24 600 F		
- Espoir Drogue	126 000 F		
	355 030 F		

b) Congrès Pro Silva - Subvention exceptionnelle

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé l'attribution à l'Association Européenne Pro Silva d'une subvention de 15 000 F, pour l'organisation à Besançon de son premier Congrès International du 21 au 24 juin prochain.

c) au Sport de Haut Niveau - Contrats d'Objectifs Sports Individuels - Répartition au titre de l'année 1993

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'accorder au titre de l'année 1993 les subventions suivantes :

- Club Pugilistique Bisontin (CPB)	100 000 F
- PSB «Athlétisme»	7 500 F
- Balise 25	10 000 F
- ASPTT «Tennis de Table»	10 000 F
- Étrier Bisontin	10 000 F

d) Animation Sportive - Subventions aux Comités Sportifs Régionaux et Départementaux

A l'unanimité, il a été décidé l'attribution les subventions suivantes :

. Comité Régional de Cyclisme	26 500 F
. Comité Départemental d'Athlétisme	26 500 F
. Comité Département de Volley-ball	26 500 F
. Comité Départemental Olympique et Sportif	26 500 F
. Comité Départemental de Judo	26 500 F
. Comité Départemental de Tennis de Table	26 500 F
. Comité Départemental de Canoë-Kayak	26 500 F
. Comité Départemental de Basket-ball	26 500 F

e) au Sport Nautique Bisontin - Convention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de passer, pour une période de 3 années, une convention avec le Sport Nautique Bisontin destinée à aider le fonctionnement des bassins de natation.

Au vu de ses résultats financiers, une subvention annuelle sera affectée aux charges générales du club. Pour 1993, cette subvention a été fixée à 150 000 F.

f) Subventions pour classes de découverte

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé l'attribution de subventions pour aider financièrement les classes qui partent en séjour de neige, mer et nature :

Écoles	Dates	Destination	Nombre élèves	Somme attribuée
Champagne II	7 au 12/10/1992	Pennes Mirabeau	30	1 800 F
Grette	Juin 1992	Fuans	29	1 740 F
Dürer	Septembre 1993	Douarnenez	30	3 600 F
Bregille Plateau	Mars 1993	Les Houches	22	1 760 F
Helvétie I	Mars 1993	Les Houches	30	2 400 F
Vieilles Perrières	Mars 1993	Les Houches	28	2 240 F
Paul Bert	Juin 1993	Angleterre	40	7 460 F

6 - Réaffectations :

a) d'une subvention au Musée Classé - Département Histoire-Temps

Adopté à l'unanimité (subvention de 50 000 F du Conseil Régional).

b) d'une subvention au Conservatoire National de Région - Préparation aux épreuves pédagogiques du Certificat National d'Aptitude aux fonctions d'accompagnateur et de professeur d'accompagnement

Adopté à l'unanimité (subvention de 30 000 F du Ministère de l'Education et de la Culture / Direction de la Musique).

c) d'une indemnité - Ecole maternelle des Chaprais

Adopté à l'unanimité (indemnité de 60 644,70 F versée par la compagnie d'assurances suite à désordres apparus après travaux).

7 - Sapeurs-Pompiers volontaires - Modalités d'attribution de vacations

Adopté à l'unanimité.

8 - Informatique - Commercialisation de progiciels - Convention avec la Société ASTON -Modificatif à la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 1992

Adopté à l'unanimité.

9 - Citadelle - Parc Zoologique - Concession d'occupation du domaine public pour la vente de diverses confiseries

Adopté à l'unanimité (mise à prix de la redevance pour la totalité de la période d'exploitation de 2 ans fixée à 60 000 F).

a) Conseil des Communes du Grand Besançon - Renouvellement de la convention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé le renouvellement de la convention liant la Ville au Conseil des Communes du Grand Besançon, pour la mise à disposition par la Ville au CCGB des moyens humains et matériels nécessaires au fonctionnement de cette association.

b) District du Grand Besançon - Adhésion de la Ville

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé l'adhésion de la Ville au District du Grand Besançon et en a adopté les statuts.

11 - Conseil Communal de Prévention de la Délinquance - Contrat d'actions de prévention Ville - Etat

Adopté à l'unanimité.

12 - Contrats Emploi-Solidarité - Mesures d'accompagnement - Convention avec la Mission Locale pour l'Emploi de Besançon - Participation de la Ville au Fonds Mutualisé de formation des CES

Adopté à l'unanimité (montant 1993 de la participation de la Ville au Fonds Mutualisé de formation des CES : 310 000 F).

13 - Casino de Besançon - La Mouillère - Exploitation des jeux - Avis du Conseil Municipal

A la majorité (3 contre et 6 abstentions), le Conseil Municipal a donné un avis favorable à l'exploitation de 40 «machines à sous» supplémentaires au Casino de Besançon - La Mouillère et a autorisé M. le Maire à renouveler le cahier des charges passé entre la Ville et la société concessionnaire.

14 - Palais de Justice - Extension sur l'Ecole de l'Arsenal - Décision de principe et lancement de la procédure

Adopté à l'unanimité.

15 - BRC Tennis - Construction d'un club house - Approbation du projet et du plan de financement

Adopté à l'unanimité (participation Ville : $200\ 000\ F$ + avance TVA de $133\ 305\ F$ - participation Département : $134\ 000\ F$).

16 - Bâtiments Communaux - Porte Rivotte - Aménagement de locaux pour l'Atelier Permanent d'Initiation à l'Environnement et l'Urbanisme - Adoption du projet et demande de subvention

Adopté à l'unanimité (montant des travaux : 180 000 F). Une subvention sera sollicitée de l'Etat (DIREN).

17 - Bâtiments Communaux - Ecole primaire Charles Fourier - Acquisition au Département d'un bâtiment préfabriqué pour démolition

Adopté à l'unanimité.

18 - Hôtel de Ville et Mairie - Nettoyage des locaux - Lancement de l'appel d'offres

Adopté à l'unanimité (coût de ces travaux estimé à environ 890 000 F TTC/l'an).

19 - Halte Fluviale Saint-Paul - Travaux d'aménagement 2^{ème} tranche - Demande de subvention

Adopté à l'unanimité (montant des travaux : 405 000 F TTC. Subventions de la Région de Franche-Comté et du Département à hauteur de 170 000 F chacun, pour l'ensemble du projet. Subvention sollicitée de l'Etat dans le cadre du PACT de l'agglomération bisontine pour cette $2^{\rm ème}$ tranche : 150 000 F).

20 - Parc automobile - Véhicules et matériels divers - Programme d'acquisition pour l'année 1993

Adopté à l'unanimité.

Estimation:

- acquisition véhicules	4 200,50 KF
- renouvellement de matériels	1 141,00 KF
- grosses réparations Parc Auto	1 533,00 KF
- acquisition véhicules Service des Eaux	400,00 KF

21 - Programme de travaux 1993 :

a) Bâtiments:

1 - Enseignement du Premier Degré - Grosses réparations scolaires - Adoption du programme - Demande de subventions

Adopté à l'unanimité.

2 - Ensembles et groupes immobiliers - Adoption du programme - Demande de subventions

Adopté à l'unanimité (estimation des travaux : 650 000 F).

3 - Ensembles sportifs - Adoption du programme - Demande de subventions

Adopté à l'unanimité (estimation des travaux : 915 000 F).

b) Assainissement

1 - Adoption du programme - Demande de subventions

Adopté à l'unanimité (montant du programme d'investissement 1993 : 11 495 200 F HT. L'aide de l'Agence de l'Eau et du Département sera sollicitée).

2 - Système de gestion centralisée du service Assainissement - Rénovation de l'Unité Centrale à l'usine d'épuration ($6^{\text{ème}}$ tranche)

Adopté à l'unanimité.

c) Eaux - Adoption du programme - Lancement de l'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

d) Eclairage public - Adoption du programme

Adopté à l'unanimité (montant total des travaux : 1 350 000 F).

e) Voirie

1 - Marchés annuels de travaux de réfection de chaussées

Adopté à l'unanimité.

2 - Travaux d'investissement confiés à l'entreprise

Adopté à l'unanimité (montant total estimé à 5 050 000 F).

3 - Coordination des carrefours boulevard Nord - $1^{\rm \`ere}$ tranche - Lancement des travaux - Signature des marchés

Adopté à l'unanimité (montant de la dépense : 4 680 000 F).

4 - Réfection du pont de la Pelote - Adoption du projet - Lancement de la procédure d'appels d'offres

Adopté à l'unanimité (montant de la dépense : $600~000~\mathrm{F}$ dont $50~000~\mathrm{F}$ pour études et $550~000~\mathrm{F}$ pour les travaux).

f) Transports urbains

1 - Bilan 1992 du compte transport

Adopté à l'unanimité.

2 - Programme d'investissement

Adopté à l'unanimité (montant des investissements : 18 911 KF).

22 - Gare Routière - Secteur de la Viotte - Etude de faisabilité

Adopté à l'unanimité (montant de l'étude confiée à la SCETA : 150 000 F HT).

- 23 Plan d'Occupation des Sols Secteur Sud Modification d'un emplacement réservé Adopté à l'unanimité.
- ${\bf 24}$ ${\bf Rue}$ ${\bf Jacquard}$ Aliénation d'un terrain communal à la Société AFODIS

Adopté à l'unanimité (surface cédée : 9 a 27 ca pour un montant total de 93 000 F).

25 - Rue des Aubépines - Aliénation d'un terrain communal à la Société VERDET

Adopté à l'unanimité (surface cédée : 12 a 86 ca pour un montant global de 102 880 F).

26 - Aménagement de la rue de Dole - Acquisition à l'Entreprise PERRUCHE - Acquisition à la succession PERRUCHE - Modificatif à la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 1991

Adopté à l'unanimité.

27 - Affaires diverses - Questions orales

a) Question orale de M. NACHIN, Conseiller Municipal, sur le patrimoine architectural de Besançon

M. NACHIN, Conseiller Municipal, a interrogé M. le Maire sur la suite réservée à sa question du 28 septembre 1992 tendant à dresser un inventaire complet du patrimoine architectural de Besançon, et des travaux à entreprendre en ce domaine.

M. le Maire lui a indiqué qu'un groupe de travail a été constitué, regroupant la DRAC, l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, l'Architecte en Chef des Bâtiments de France et les services techniques de notre Ville.

Il a précisé que le document à élaborer serait établi comme suit :

- 1 résumé de la législation
- 2 plan de situation
- 3 état sanitaire par édifice
 - a) historique du bâtiment
 - b) travaux réalisés ces dernières années
 - c) travaux à envisager (descriptif, estimatif)
 - d) documents photographiques
- 4 classement des urgences des interventions
- 5 échéancier financier selon possibilités de la Ville et de ses partenaires (Etat, Région et Département).

Des réunions périodiques sur les différents sites sont programmées afin d'établir les constats, définir les travaux à envisager et leur financement.

La séance est levée à 20 heures 11.

Hôtel de Ville, le 7 avril 1993 Le Maire, Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché, le 7 avril 1993 conformément à la loi, Pour le Maire, L'Adjoint,